

CHARTRE MUTUELLE DE COLLABORATION ENTRE L'ADMINISTRATION FONCIÈRE, LES COMMUNAUTÉS ET DIFFÉRENTS PARTENAIRES D'APPUI POUR L'AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE FONCIÈRE EN ITURI



PROJET DE PLANIFICATION COMMUNAUTAIRE FONCIÈRE PARTICIPATIVE



CHARTRE MUTUELLE DE COLLABORATION ENTRE L'ADMINISTRATION FONCIÈRE, LES COMMUNAUTÉS ET DIFFÉRENTS PARTENAIRES D'APPUI POUR L'AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE FONCIÈRE EN ITURI

PROJET DE PLANIFICATION COMMUNAUTAIRE FONCIÈRE PARTICIPATIVE

Juin 2019



CHARTRE MUTUELLE DE COLLABORATION ENTRE L'ADMINISTRATION FONCIÈRE, LES COMMUNAUTÉS ET DIFFÉRENTS PARTENAIRES D'APPUI POUR L'AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE FONCIÈRE – PROVINCE DE L'ITURI

Publiée par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) en collaboration avec le ministère provincial en charge des Affaires foncières, Province de l'Ituri
Tous droits réservés © 2019

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Les appellations employées dans cette publication et l'exposé des données qui y figurent n'impliquent pas le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ou le Gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC). L'analyse, les conclusions et les recommandations de la charte ne reflètent pas nécessairement les opinions du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, de son Conseil d'administration, du bailleur de fonds en l'occurrence le DfID ou de l'État de la RDC.

La présente charte peut être reproduite, entièrement ou en partie, sous n'importe quel format ou support à des fins éducatives mais non lucratives, sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteurs, à la condition qu'il soit fait mention de la source. L'ONU-Habitat souhaiterait qu'un exemplaire de l'ouvrage où se trouve reproduit l'extrait lui soit communiqué. La présente publication ne peut être ni revendue, ni utilisée à d'autres fins commerciales, sans autorisation préalable écrite du Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
B.P. 30030, Nairobi 00100, Kenya
Tél.: (254) 206 231 20
Télécopie: (254) 2 206 242 66
www.unhabitat.org

Photo de couverture © ONU-Habitat

REMERCIEMENTS

Mentions spéciales: Le Gouvernement de la République démocratique du Congo, le gouvernement provincial et toutes les parties prenantes au processus

Auteur: Équipe de rédaction de la charte

Supervision: Claude Meutchehe Ngomsi

Coordination: Adam Kandine

Édition: Alain Ngono et Oumar Sylla

Mise en page et impression : ONUN/Section des services de publication/Nairobi,
certifié ISO 14001: 2004

Financement: Département britannique pour le développement international (DFID)

Liste des acronymes et abréviations

| | |
|-------------|---|
| CPLUP | COMMUNITY PARTICIPATORY LAND USE PLANNING |
| FEC | FÉDÉRATION DES ENTREPRISES DU CONGO |
| ONU-HABITAT | PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LES ETABLISSEMENTS HUMAINS |
| PCFP | PLANIFICATION COMMUNAUTAIRE FONCIÈRE PARTICIPATIVE |
| RDC | RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO |

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS | IV |
| PRÉAMBULE | VI |
| Enjeux socio-économiques | vii |
| Enjeux institutionnels et législatifs | vii |
| CHAPITRE I : DES OBJECTIFS, DES PARTIES PRENANTES, DU CONTENU, DES PRINCIPES ET VALEURS ET DU CHAMP D'APPLICATION | 1 |
| Section 1 : Objectifs de la Charte | 1 |
| Section 2. Du cadre normatif de la Charte | 2 |
| Section3 : Des principes et valeurs consacrés par la Charte. | 2 |
| Section 4 : Contenu de la Charte et principales parties prenantes | 2 |
| Section 5. Du champ d'application de la Charte | 3 |
| CHAPITRE II : DES DEFIS MAJEURS RENCONTRES PAR L'ADMINISTRATION FONCIERE, CIRCONSCRIPTION FONCIERE DE DJUGU | 4 |
| Section 1 : Problèmes techniques, éthiques et opérationnels | 4 |
| Section 2 : Problèmes d'ordre administratif et institutionnel. | 4 |
| CHAPITRE III : DES ENGAGEMENTS DES PARTIES | 6 |
| Section 1: Des engagements communs à toutes les parties prenantes | 6 |
| Section 2 : Les engagements particuliers de chacune des parties prenantes à la charte..... | 6 |
| Des engagements de l'Administration foncière | 6 |
| Des engagements des partenaires d'appui à l'Administration Foncière | 7 |
| Des engagements des chefs coutumiers et des leaders des communautés locales | 8 |
| Des engagements de la société civile | 9 |
| Des engagements du Gouvernement Provincial | 9 |
| CHAPITRE IV : DES DISPOSITIONS FINALES | 10 |
| Les signataires | 11 |

PRÉAMBULE

L'Est de la RDC offre un contexte particulier où la dynamique ambiante des conflits fonciers entraîne de nombreux défis liés à la gouvernance foncière et à la sécurité des droits fonciers acquis conformément à la loi ou à la coutume. Cette situation se caractérise essentiellement par une gestion non transparente des terres, une affectation inéquitable de celles-ci, un usage irrespectueux des destinations, des pratiques en marge de la loi, occasionnant ainsi de nombreux cas des conflits fonciers, complexes dans leur nature, des conflits qui déstabilisent les communautés locales et qui par conséquent exposent ces dernières à des violences, à une précarité de vie notamment l'insécurité alimentaire et socio-économique.

Ainsi, afin de contribuer à l'amélioration de la gouvernance foncière locale ainsi que la réduction des conflits fonciers, ONU-Habitat a mené des médiations qui ont permis aux communautés locales de recouvrer des droits fonciers jadis perdus ou remis en cause.

Afin d'adresser les causes profondes des conflits fonciers, ONU-Habitat accompagne les autorités provinciales et locales dans la mise en place d'une approche de gestion foncière basée sur la planification communautaire foncière participative. Cette approche participative et communautaire de gouvernance foncière est un outil efficace qui permet non seulement de prévenir les conflits et mais surtout d'établir un environnement propice au relèvement communautaire, social et économique dans les zones touchées par les conflits. Il a ainsi été mis en place :

- Une plate-forme censée promouvoir le dialogue sur la gouvernance foncière, tant au niveau communautaire que provincial ;
- L'appropriation du programme par les autorités politiques et administratives ;
- La recherche d'un consensus sur la planification et les utilisations des ressources foncières ;
- Le développement d'outils spécifiquement conçus pour la gestion intégrée et concertée de l'espace économique et des ressources foncières.

L'organisation des consultations de toutes les couches sociales a permis de réaliser un diagnostic de la gouvernance foncière locale sur le site pilote de Pimbo et d'obtenir auprès des acteurs clés

des informations qui doivent conduire l'élaboration d'une « Charte mutuelle de coopération sur la gouvernance foncière ».

La présente Charte voudrait favoriser la participation citoyenne et la transparence dans la gouvernance foncière locale en tenant compte de la pression démographique de plus en plus forte, de la structuration ainsi qu'une consolidation de la société civile et des organisations communautaires de base. C'est donc dans ce contexte que les parties concernées se dotent d'une Charte mutuelle de collaboration pour l'amélioration de la gouvernance foncière qui prend en compte l'ensemble des préoccupations afin d'instaurer un dialogue permanent entre les décideurs et les citoyens. Plusieurs enjeux primordiaux justifient ainsi l'élaboration de la présente charte mutuelle de coopération sur l'amélioration de la gouvernance foncière :

Enjeux socio-économiques

- Une forte pression démographique avec pour conséquence une quête accrue d'espace pour la survie ;
- Une répartition inéquitable des terres accentuée par l'absence d'un plan d'utilisation et occupation rationnelle de la terre qui aurait pour vocation de renforcer la sécurité foncière des membres des communautés locales ;
- Existence de multiples conflits de pouvoir pour le contrôle des terres et autres ressources minières et forestières. Cette lutte est fondée sur la vénalité et la « dollarisation » des terres et autres ressources naturelles ;
- Le caractère complexe des conflits fonciers entre concessionnaires et populations paysannes en quête des terres arables ;
- Des mouvements de population répétitifs internes et transfrontaliers avec une transhumance des cheptels bovins qui détruisent dans leur chemin des cultures des populations locales ;
- L'instigation des jeunes membres des communautés pour défendre les intérêts fonciers de la communauté ou de leurs leaders ;
- La complexité de la dynamique ethnique inhérente à la région et le caractère identitaire (communautaire) qui s'observe dans la gestion et l'accès à la terre en milieu rural ;
- Cycles de déplacement des personnes et la problématique du retour et réintégration des personnes

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_18124

